

Le 20 janvier 2026

## **Lettre des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de Senonches**

Bonjour,

Nous sommes des parents d'élèves des écoles de Senonches inquiets.

Nous avons informé par la presse et par les organisations syndicales représentantes des personnels CGT éduc'action 28 et CGT Coordination Départementale des Services Publics 28 et par l'association STOP AMIANTE SCOLAIRE 28 d'une probable contamination à l'amiante des locaux des écoles maternelles et élémentaires et au sein des classes.

Cette contamination seraient dues à **la très forte dégradation des dalles vinyles de sol qui contiennent de l'Amiante** et sont identifiées comme des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) et qui peuvent libérer de l'amiante lorsqu'elles sont dégradées.

Plusieurs parents d'élève connaissent très bien la dangerosité de l'amiante et des MCA de par leur profession ou leur engagement au sein d'associations de victimes de l'amiante tel que l'ANDEVA.

Nous sommes très inquiets pour la santé de nos enfants car l'amiante ne produit ses effets que sur des échelles de temps longues et que ces fibres sont des cancérogènes sans seuil ce qui signifie que leur dangerosité n'est pas liée à la durée d'exposition ou au volume de fibres présentes dans l'air.

L'amiante provoque de très nombreuses maladies dont des cancers à 10, 20 ou 30 ans après l'exposition. De très nombreux MCA présents dans nos écoles sont dégradés et libèrent de fait des fibres d'amiante qui sont ensuite inhalées par les enfants et les personnels ! Cette situation est intolérable l'amiante est interdit en France depuis 1997 soit plus de 28 ans et il est inacceptable d'en retrouver encore dans nos écoles.

En 2023, un repérage amiante a été fait dans les écoles et versé dans le Dossier Technique Amiante que nous avons pu consulter. L'état des dalles contenant des MCA, lors de ce repérage a fait ressortir une simple évaluation périodique tous les 3 ans. Or depuis, des alertes sur la dégradation importante des dalles vinyles amiantées du sol nous font penser que cette évaluation périodique n'est pas suffisante. La législation prévoit dans ce cas des classements en Action Corrective 1 (AC1) et AC2 ce qui signifie une intervention urgente pour éviter la libération des fibres d'amiante et protéger les usagers dont nos enfants. Sur ce sujet, la Région centre Val-de-Loire qui s'occupe des Lycées fait une **réflectométrie ANNUELLE des dalles** (Mesure de la brillance des dalles qui indique leur dégradation) pour voir leur dégradation par précaution. **Pourquoi ne pas en faire autant dans nos écoles pour s'assurer de la bonne qualité des dalles ?** Cela permettrait de rassurer parents et personnels sur la situation, même si le retrait pur et simple de ces dalles reste la meilleure option pour protéger nos enfants.

La Mairie de Senonches, propriétaire des locaux des écoles, a su trouver des budgets importants pour embellir notre centre-ville à hauteur de 4,59 millions d'euros et n'en trouverait pas pour la santé et le bien-être de nos enfants et du personnel des écoles ?

**Nous demandons donc le désamiantage total des écoles de Senonches, et en attendant le contrôle des matériaux contenant de l'amiante et listés dans le Dossier Technique Amiante.**

Nous sommes en contact avec les organisations syndicales et les associations de victimes de l'amiante qui soutiennent notre action et nos revendications.

Une pétition va être menée auprès des parents d'élèves des écoles de Senonches

**Des parents d'élèves inquiets**